RAPPORT ANNUEL

2021

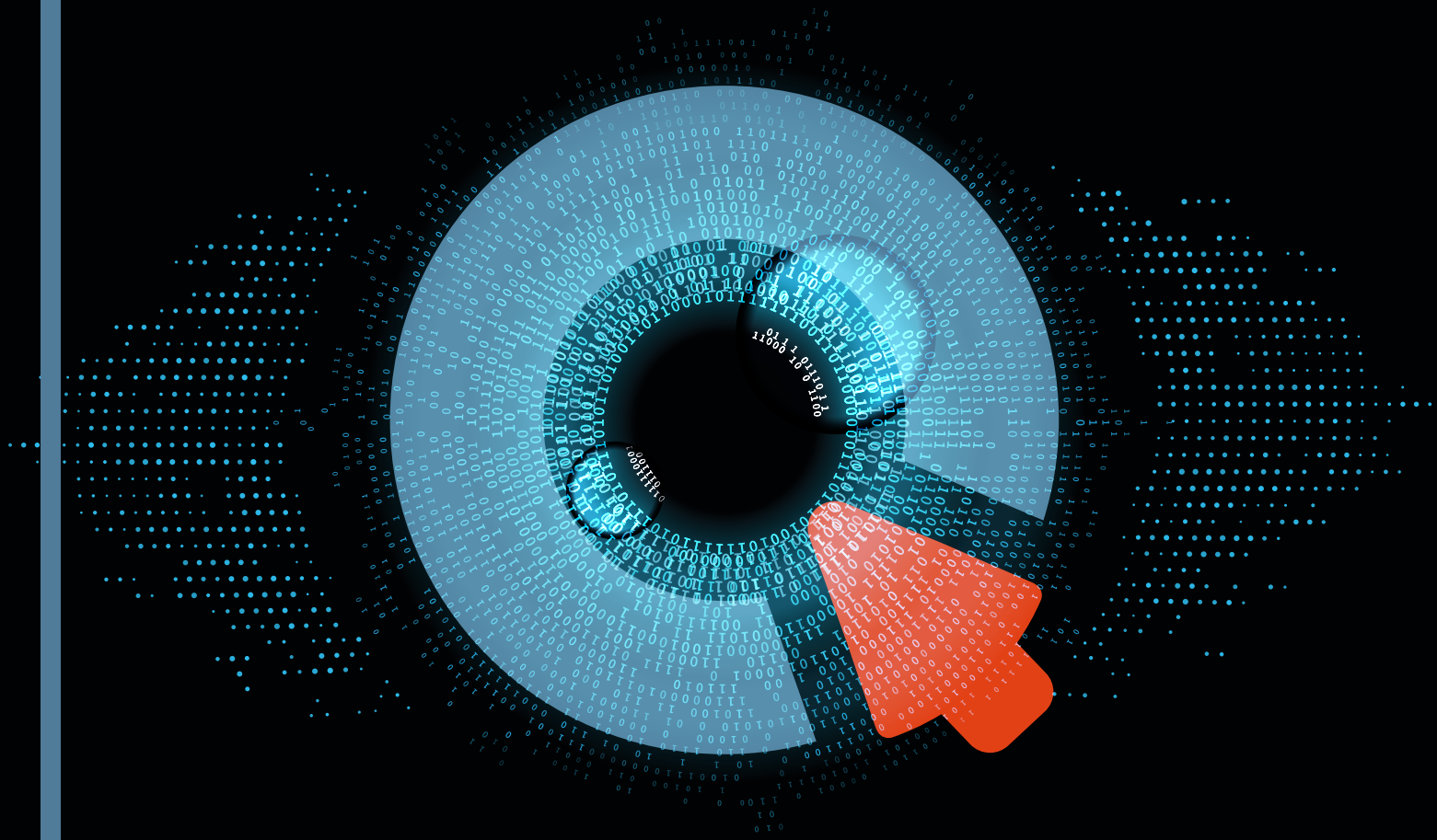

POINT
DE
CONTACT
.NET

NOTRE ORGANISATION

Créée en 1998, Point de Contact est une association loi 1901 qui a pour mission de protéger les internautes des dérives inhérentes à l'évolution et au développement d'Internet.

Véritable précurseur en matière de modération, Point de Contact a créé une plateforme de signalement permettant aux internautes de signaler anonymement les contenus potentiellement illicites en ligne afin d'en obtenir le retrait auprès des hébergeurs et plateformes numériques, tant en France qu'à l'international.

Au fil des ans, Point de Contact s'est érigé en véritable laboratoire d'innovations technologiques et est devenu un pont opérationnel entre les acteurs privés et les institutions publiques. Aujourd'hui, l'association est reconnue comme "tiers de confiance" auprès des grandes plateformes, hébergeurs et autorités nationales dans le traitement des signalements de contenus illicites en ligne.

Point de Contact est le premier signalant professionnel auprès de PHAROS et travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur dans la lutte contre les contenus illicites sur Internet tels que les violences et exploitations sexuelles de mineurs, la provocation à la haine ou encore les contenus à caractère terroriste.

Membre fondateur et siégeant à la présidence de INHOPE[1], le réseau international de hotlines réunissant 50 plateformes dans 46 pays, Point de Contact œuvre aux côtés de ses partenaires internationaux pour le retrait des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne.

Point de Contact s'investit également pour informer, sensibiliser et responsabiliser les internautes sur les contenus et les comportements répréhensibles en ligne et œuvre à valoriser et faire reconnaître le travail d'analyste.

1 L'actuel président de Point de Contact, Jean-Christophe Le Toquin, a été élu président de INHOPE en 2020.

81 416
signalements reçus en 2021

+35%
de signalements reçus par rapport à 2020

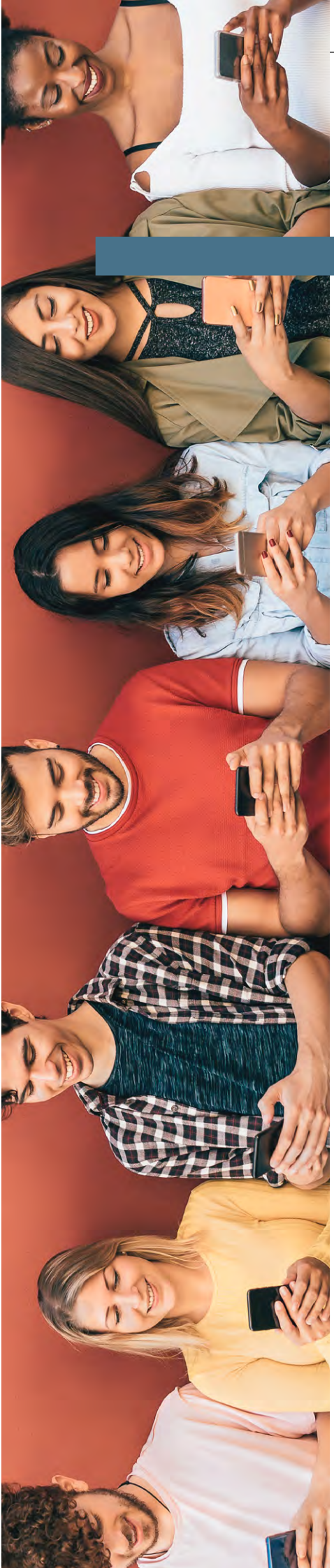

SOMMAIRE

04
AVANT-PROPOS
Mots du Président et du Directeur des Opérations de Point de Contact

05
QUI SOMMES-NOUS ?
Les faits marquants 2021 ; Notre fonctionnement

11
UN PONT OPÉRATIONNEL ENTRE ACTEURS PRIVÉS ET INSTITUTIONS PUBLIQUES
L'écosystème de Point de Contact ; Statut des membres de Point de Contact ; Coopération avec les acteurs privés et les institutions publiques

19
LABORATOIRE D'INNOVATION ET ACTEUR DE LA PRÉVENTION
La technologie au service de l'humain ; La sensibilisation des internautes face aux dérives d'Internet ; Le projet européen Click@ble

29
STATISTIQUES ET TENDANCES OBSERVÉES EN 2021
L'évolution des signalements ; Les différents canaux et acteurs du signalement ; Focus sur l'exploitation sexuelle de mineurs en ligne ; Focus sur les contenus à caractère terroriste ; Focus sur la haine en ligne

41
NOS AMBITIONS POUR 2022-2023
Point de Contact au service des internautes ; La technologie au service de Point de Contact ; Perspectives législatives et responsabilisation des plateformes

AVANT-PROPOS

Jean-Christophe Le Toquin, PRÉSIDENT

2021, année de transition

Pour Point de Contact et plus généralement pour les acteurs engagés dans la lutte contre les contenus illicites en ligne, 2021 aura été une année de transition. D'abord, 2021 c'est l'année de sortie progressive de la pandémie de COVID, un processus qui se mettra en place tout au long de l'année, et entraînera une baisse du volume de signalements pour retrouver des niveaux plus habituels du « monde d'avant ». C'est aussi une année de consolidation. En France, nous avons travaillé à l'installation d'un conseiller technique issu du ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la convention de partenariat signée par Madame la Ministre Marlène Schiappa. Un soutien direct, précieux pour mieux se comprendre et se compléter opérationnellement. Au plan international et depuis l'été 2020, Point de Contact préside INHOPE, la fédération mondiale des hotlines contre les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne. Sous notre impulsion, INHOPE a adopté nos deux priorités clés, la valorisation de nos professionnels, juristes et analystes, et le déploiement de technologies permettant d'automatiser la reconnaissance des contenus et de réduire l'exposition à ces contenus. Enfin, en 2021 nous avons renforcé nos actions de sensibilisation sur le partage non consensuel de contenus intimes. Si ce phénomène n'est pas nouveau, il continue de croître, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes, et s'annonce comme un défi majeur pour la décennie 2020. Point de Contact s'attachera à apporter aux victimes une réponse pertinente pour faciliter le retrait de leurs contenus intimes en ligne.

Quentin Aoustin, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

2021, année marquée par un nombre de signalements sans précédents

Si Point de Contact aura depuis sa création toujours constaté une augmentation du nombre de signalements transmis par les internautes et ses partenaires, l'année 2021 aura été exceptionnelle avec plus de 80 000 signalements adressés à sa plateforme. L'hyperconnectivité induite par les confinements successifs peut expliquer en partie cette augmentation significative.

Traiter l'ensemble de ces signalements est un véritable défi pour l'équipe d'analystes en charge des traitements. Cette forte augmentation a également renforcé l'intérêt porté depuis de nombreuses années aux évolutions technologiques, véritables soutiens à l'humain en limitant l'exposition aux contenus déjà connus et en optimisant le traitement de contenus nouveaux.

Outre l'optimisation des processus de traitement, gage d'efficacité, Point de Contact s'attache à protéger l'humain. Cette préoccupation vise autant la protection des victimes identifiées dans les signalements traités que les personnels exposés quotidiennement à des contenus choquants. Dans la continuité des travaux déjà engagés « Livre Blanc – Pédopornographie et propagande terroriste en ligne – Traitement des contenus et protection des professionnels », Point de Contact continuera à oeuvrer à l'encadrement et la protection de ceux qui nous protègent.

PARTIE 1

QUI SOMMES-NOUS?

LES FAITS MARQUANTS EN 2021

Les activités de Point de Contact

Projet européen Clik@ble - Make children able to “click” free from cyber sexual violence

Sensibilisation et formation de professionnels au signalement de violences sexuelles sur mineurs en ligne - En partenariat avec le 3018, ECPAT France et Génération Numérique

Safer Internet Day 2021

Webinaire sur le métier d'analyste de contenus avec la participation de la Préfecture de Police, l'OCRVP[2] et OVH Cloud

Participation au Comité des Parents contre le harcèlement

lancé par l’ancienne Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, Marlène Schiappa

Publication de six guides pratiques sur les cyberviolences

Sortie de nos bandes-dessinées de sensibilisation sur les violences sexuelles sur mineurs en ligne

Convention de partenariat avec Génération Numérique

Diffusion de nos ressources lors de leurs formations au sein des établissements scolaires

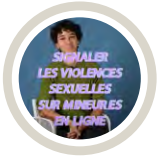

Sortie d'une vidéo de sensibilisation au signalement

à l'occasion de la Journée de l'abolition des abus sexuels contre les enfants

Nouveaux membres

Adhésion de Aleph Networks et Prodaft

[2] L’Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes de la Police Judiciaire.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Notre champ de compétences

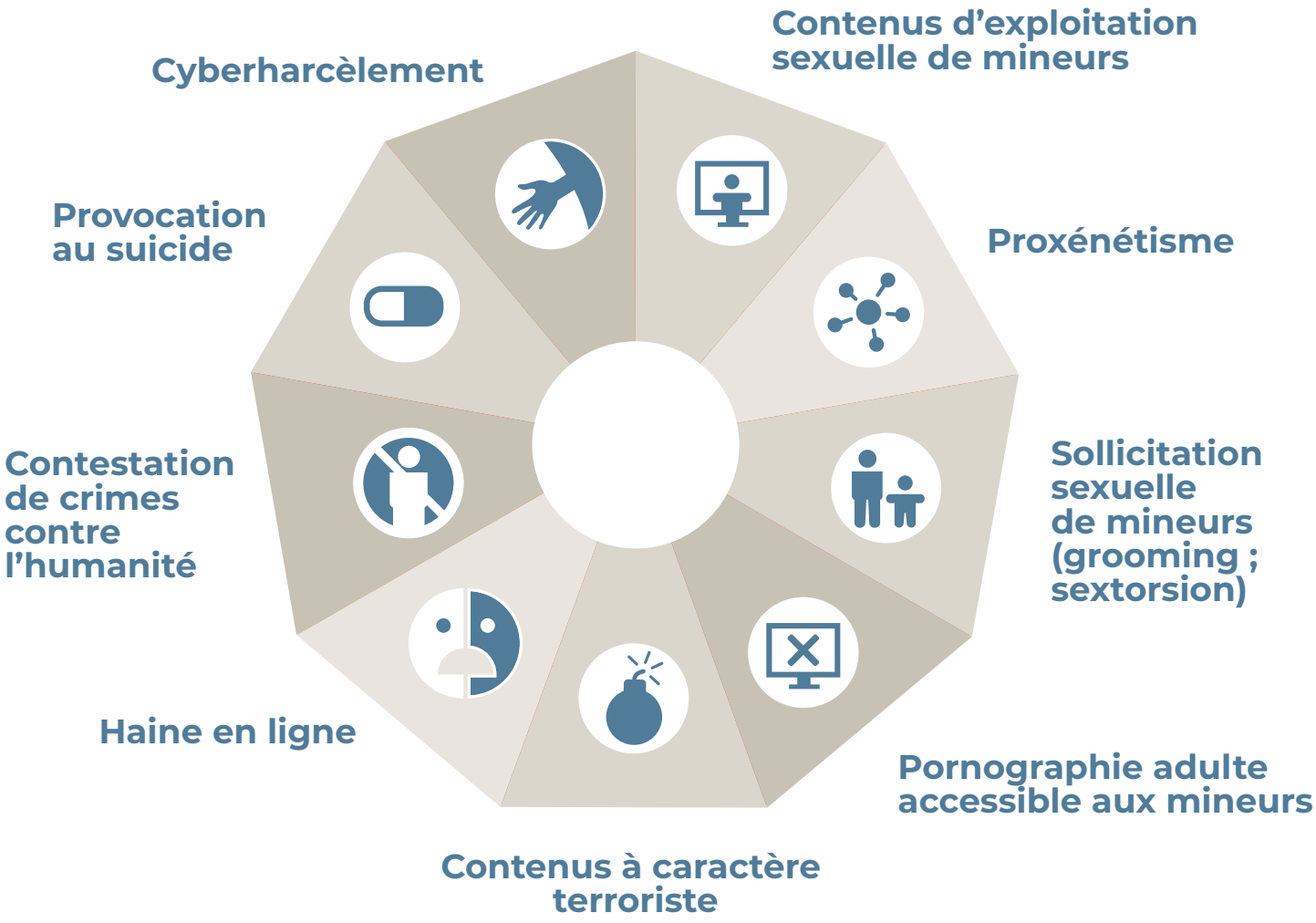

Nos sources de signalement

LES OUTILS DE SIGNALEMENT GRAND PUBLIC

Point de Contact **développe et met à disposition des internautes différents outils de signalement** afin de répondre au mieux à leurs besoins et de s'adapter aux évolutions des pratiques numériques.

Les outils de signalement permettent à tout internaute de transmettre, à la plateforme, une ou plusieurs URL affichant du contenu qui leur semble choquant ou potentiellement illicite.

Un formulaire
accessible directement sur le site Internet de Point de Contact

Une application mobile
disponible sur iOS et Android

Un module de signalement
ou extension, s'intégrant directement au navigateur Internet

Une interface de signalement dédiée aux professionnels[3]

LE RÉSEAU INHOPE

INHOPE[4] est un réseau international composé de plateformes de signalement ou *hotlines* oeuvrant au retrait de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs (Child Sexual Exploitation Material en anglais, dont l'acronyme est CSEM).

En tant que **hotline française** de ce réseau, Point de Contact reçoit des signalements de CSEM envoyés par ses homologues à travers l'interface **ICCAM**, un système interconnecté permettant la notification entre les hotlines, en fonction de la localisation des serveurs d'hébergement des contenus.

INHOPE

[3] L'interface de signalement dédiée aux professionnels permet un suivi en temps réel des signalements traités par Point de Contact. Pour plus d'informations sur le fonctionnement ou l'accès à notre interface, vous pouvez contacter communication@pointdecontact.net
[4] INHOPE, le réseau international des hotlines, page 16.

Le processus de signalement

Notre interface de traitement recense l'ensemble des signalements effectués par les internautes, les associations ainsi que par nos homologues du réseau INHOPE.

Chaque URL reçue par la plateforme est analysée et qualifiée au regard de la loi française. Si le contenu est qualifié comme étant manifestement illicite, il sera transmis aux autorités compétentes (PHAROS) et notifié aux hébergeurs français et plateformes afin d'obtenir son retrait. Lorsqu'il s'agit de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs hébergés à l'étranger, ils seront transmis à la hotline partenaire du réseau INHOPE. Si le signalant à communiqué son adresse mail, celui-ci sera informé des suites données à son signalement.

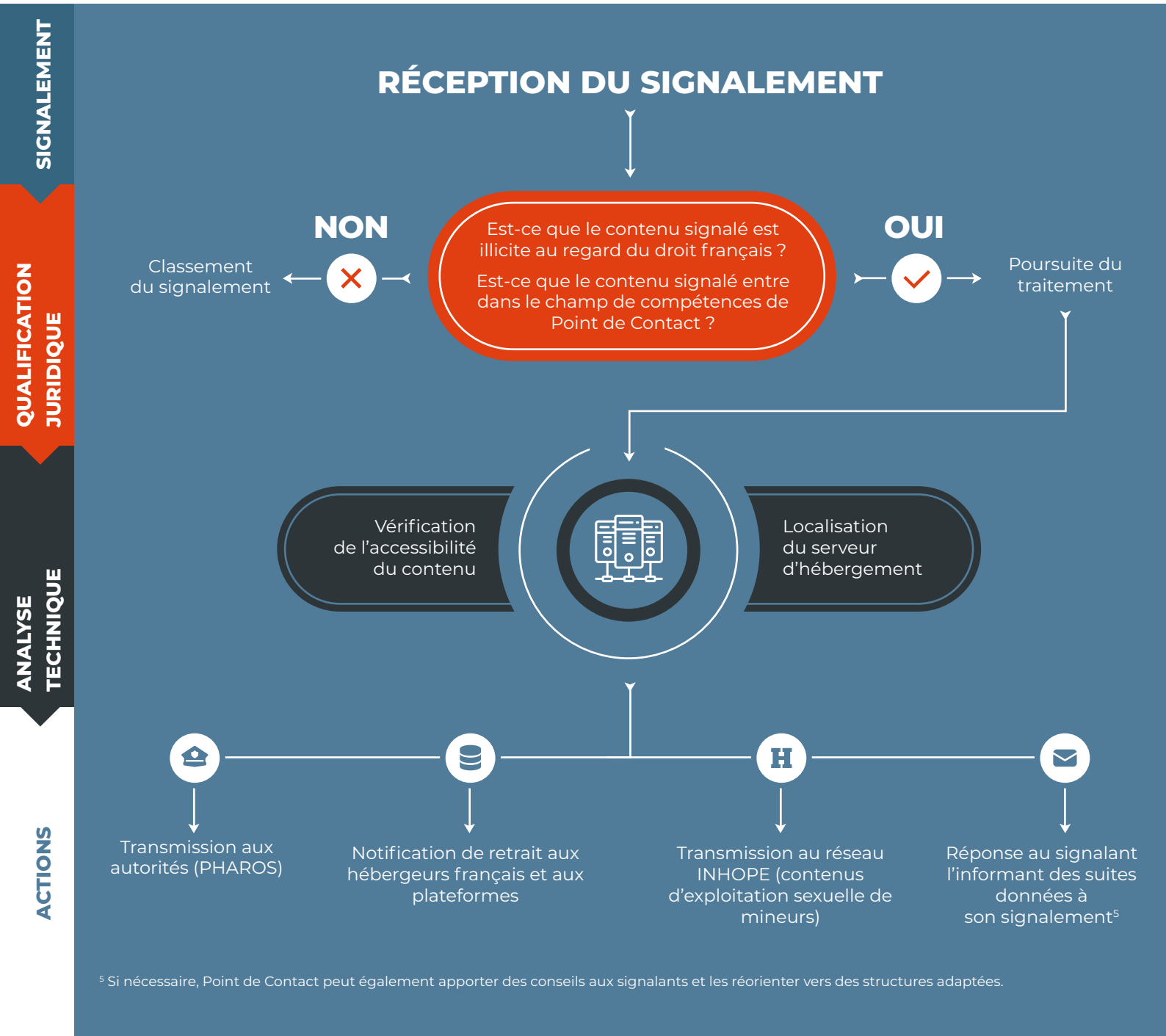

[5] Si nécessaire, Point de Contact peut également apporter des conseils aux signalants et les réorienter vers des structures adaptées.

Le métier d'analyste

La mission principale des juristes-analystes est d'analyser les contenus signalés. Le travail d'analyse induit une exposition quotidienne à des contenus choquants et potentiellement traumatisants.

Le bien-être des analystes est une préoccupation récente dans l'univers du signalement. Leur métier est pour l'heure méconnu et les politiques de protection physique et psychologique encore trop peu développées.

La reconnaissance de la pénibilité psychologique du travail d'analyse est un sujet essentiel pour Point de Contact, qui souhaite initier une dynamique favorable à la protection des professionnels du secteur.

Au sein de Point de Contact, la protection des analystes se caractérise notamment par :

- **La limitation de la surexposition** aux contenus par le développement et/ou l'utilisation de technologies permettant la pré-identification de contenus déjà analysés ;
- Un aménagement spécifique du **temps et des espaces de travail** ;
- L'accès à une **salle de repos** ;
- Un focus sur le **travail en équipe** afin d'éviter l'isolement ;
- **Un suivi et soutien psychologique** assuré mensuellement et sur demande au besoin.

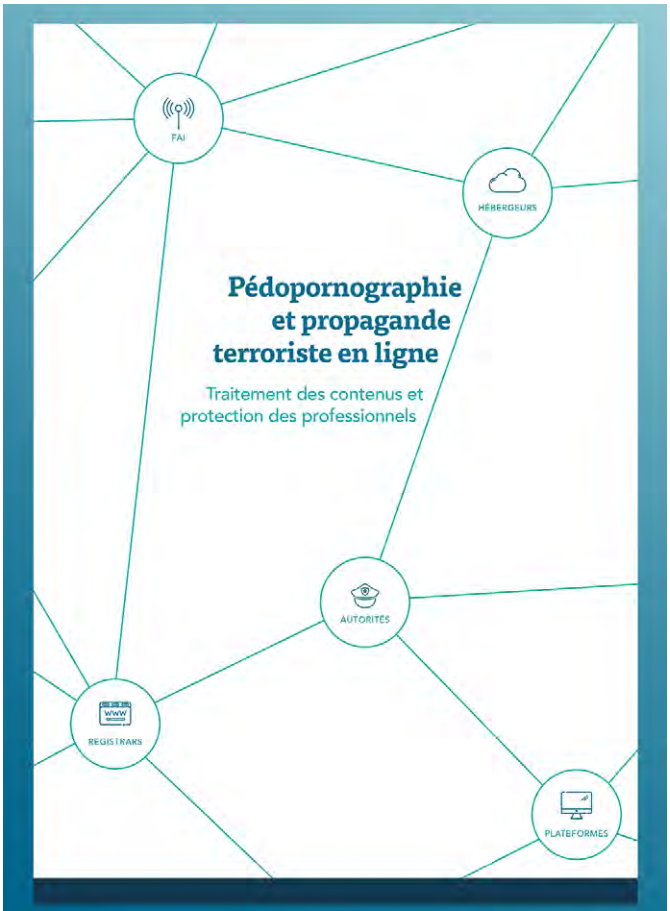

En 2019, Point de Contact publiait un Livre Blanc[6] à destination des professionnels travaillant dans le domaine de la modération de contenus (hébergeurs, plateformes, fournisseurs d'accès à Internet, autorités, etc.) ayant pour ambition de créer un socle commun de bonnes pratiques professionnelles en matière de traitement opérationnel des contenus choquants. Ainsi, cet ouvrage a vocation à porter au sein de l'entreprise les sujets liés à l'encadrement et à l'accompagnement des professionnels en charge de l'analyse de contenus potentiellement traumatisants, tant par la nature de ces derniers que par la fréquence de consultation.

[6] Livre Blanc : Pédopornographie et propagande terroriste en ligne - Traitement des contenus et protection des professionnels.

PARTIE 2

POINT DE CONTACT, UN PONT OPÉRATIONNEL ENTRE ACTEURS PRIVÉS ET INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'ÉCOSYSTÈME DE POINT DE CONTACT

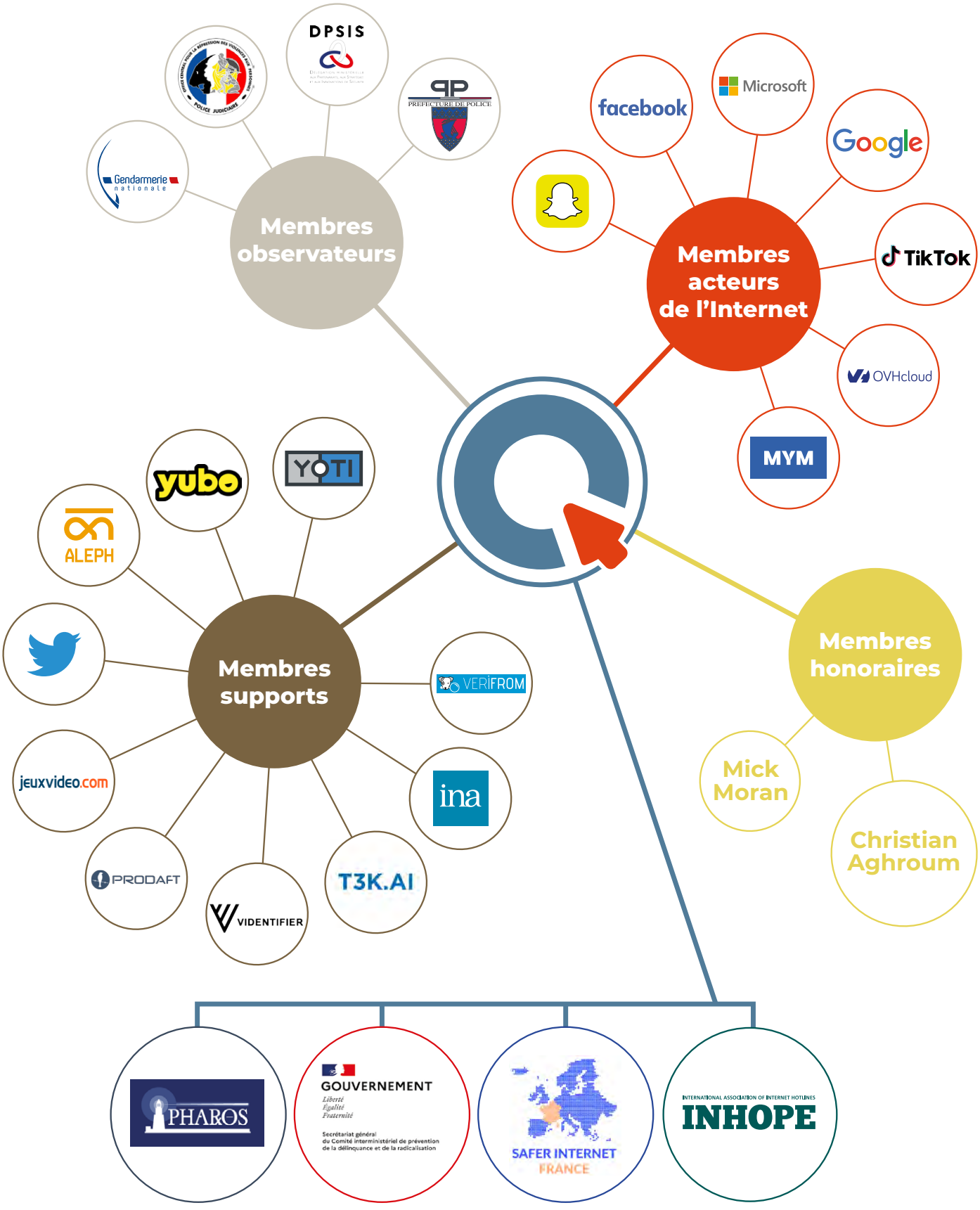

QUELS STATUTS POUR LES MEMBRES DE POINT DE CONTACT ?

Les membres acteurs de l'Internet sont les personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales dont l'activité principale consiste à fournir un service de connexion, un réseau Internet et/ou une infrastructure technique, une ingénierie ou les services nécessaires à la mise à disposition de contenus ou de moyens de paiement sur Internet pour le compte de tiers.

Les membres supports sont les personnes morales légalement constituées sous forme de sociétés commerciales, d'établissements publics, d'organismes publics ou d'associations dont l'une des activités principales ou essentielles consiste en l'offre de biens ou de services sur Internet, la diffusion de contenus, la fourniture d'équipements ou logiciels grand public et/ou la promotion d'action en faveur d'un usage plus responsable d'Internet.

Les membres observateurs sont les autorités publiques, les personnes morales de droit public et les entités internationales de droit privé ou public, dont les missions sont proches ou connexes avec l'objet statutaire de l'Association.

Le titre de membre honoraire peut être attribué par le Conseil d'administration aux personnes physiques qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association.

QUELLE COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS PRIVÉS ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ?

Point de Contact évolue dans un écosystème très diversifié lui permettant d'être en lien constant avec les acteurs du numérique, privés et publics. L'ambition de Point de Contact est d'être un vecteur de collaboration entre acteurs pour créer des synergies.

Dans la perspective de faire d'Internet un espace plus sûr, Point de Contact a pour objectif de favoriser et de fluidifier les échanges entre les différents acteurs et ainsi de contribuer à améliorer la coopération multisectorielle en matière de lutte contre les contenus illicites en ligne. Autre objectif pour Point de Contact : favoriser le partage d'expertise et la mise en place d'initiatives et d'espaces de réflexion communs.

Véritable contact privilégié des grands acteurs du numérique (plateformes, hébergeurs, autorités et institutions publiques), Point de Contact se positionne comme le point de convergence entre ces différentes structures.

Point de Contact et le Ministère de l'Intérieur : une collaboration nécessaire, des intérêts communs

En juin 2010, Point de Contact a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Intérieur afin de favoriser la coopération dans le retrait effectif de contenus illicites.

Aujourd'hui, Point de Contact est le premier signalant professionnel de PHAROS[7], le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet. Les signalements transmis par Point de Contact sont traités en priorité et permettent aux autorités de police et de gendarmerie d'ouvrir des enquêtes pouvant aboutir à la condamnation des auteurs d'infractions.

Depuis décembre 2020, un officier de liaison de la Gendarmerie nationale est présent au sein de l'équipe de Point de Contact pour être le relais de la coopération entre les équipes de la Gendarmerie, plus précisément avec le Commandement de la gendarmerie dans le cyberespace (COMCYBERGEND). Cette coopération est essentielle dans la coordination des actions menées et la mise en place de synergies notamment dans les domaines de l'exploitation sexuelle de mineurs et du terrorisme en ligne.

20 330

URL transmises à PHAROS en 2021

La collaboration avec les services du Ministère de l'Intérieur s'est vue complétée par l'octroi d'une subvention du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de Radicalisation (CIPDR).

LE COMITÉ DES PARENTS CONTRE LE HARCÈLEMENT

Lancé en mars 2021 par la Ministre déléguée auprès du ministère de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, Marlène Schiappa, le Comité des parents contre le harcèlement a pour objectif de proposer des outils opérationnels d'accompagnement destinés aux enfants et aux parents ainsi que de responsabiliser l'entourage des victimes et auteurs de faits de harcèlement. Plus d'une dizaine d'acteurs réunissant des forces de l'ordre, des associations, et des parents de victimes travaillent régulièrement ensemble pour récolter les informations et proposer de nouvelles fonctions adaptées aux attentes et besoins des enfants et des parents. Une grille d'évaluation[8] a été créée à destination des enfants et des parents pour leur permettre d'identifier une potentielle situation de harcèlement, de prendre des actions et s'orienter vers des structures de prise en charge adaptées.

[7] Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements.
[8] Grille d'évaluation du danger face au harcèlement entre jeunes.

INHOPE, le réseau international des hotlines

INHOPE vise à soutenir à l'échelle internationale chaque plateforme de signalement dans la lutte contre les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne. **Créé en 1999, ce réseau regroupe aujourd'hui 50 plateformes présentes dans 46 pays.**

POINT DE CONTACT EST LA HOTLINE FRANÇAISE ET EST MEMBRE FONDATEUR DU RÉSEAU

Les hotlines œuvrent au **retrait de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne**. Elles partagent les données pertinentes relatives aux contenus d'exploitation sexuelle de mineurs à travers un système mutualisé nommé **ICCAM**. Cette interface collaborative a vocation à favoriser le partage d'information en tenant compte de la localisation des serveurs d'hébergement des contenus concernés.

Si un contenu repéré par une hotline partenaire est hébergé sur un serveur français, il sera notifié à Point de Contact pour que les juristes-analystes le qualifient à la lumière de la législation française et, en fonction, le transmettent aux autorités françaises si l'illicéité s'avère manifeste. Concomitamment, une notification sera faite à l'hébergeur français pour obtenir le retrait de ce contenu. **Les contenus qualifiés d'illicites peuvent être mis à disposition d'INTERPOL via la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants** (ICSE, International Child Sexual Exploitation Database). Cet outil d'enquête et de renseignement permet aux enquêteurs d'échanger des informations et de procéder à l'identification des victimes et des pédocriminels.

Les analystes des hotlines bénéficient de diverses formations concernant les méthodes de travail et le bien-être des équipes. Au total, le réseau INHOPE rassemble plus de 200 analystes présents sur les 6 continents.

DEPUIS 2020, POINT DE CONTACT PRÉSIDE LE RÉSEAU INHOPE

21 465
URL transmises par INHOPE à Point de Contact

3 765
URL transmises par Point de Contact à INHOPE

PLACE DE LA FRANCE COMME HÉBERGEUR DE CONTENUS

2e

4e

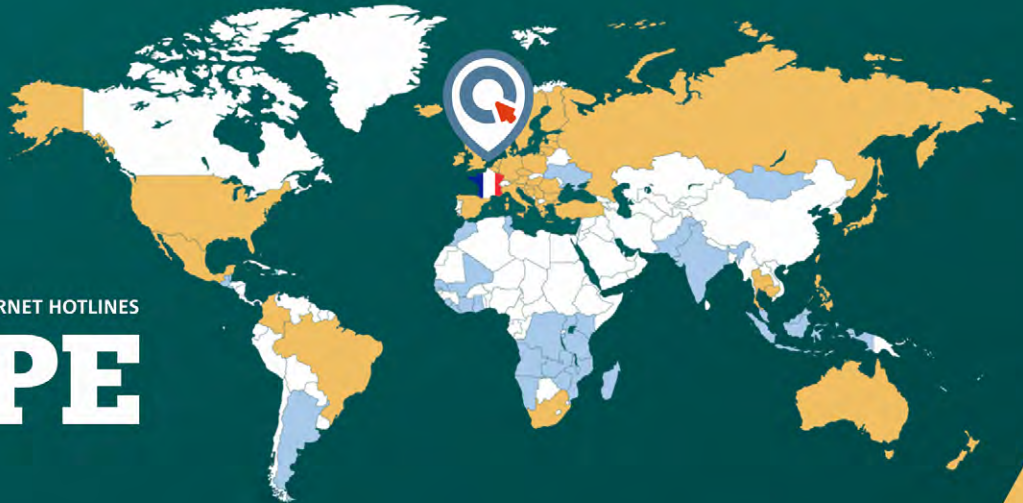

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INTERNET HOTLINES
INHOPE

Safer Internet France, le consortium français

Le Safer Internet France (SIF) est le volet français du programme européen Better Internet for Kids[9] soutenu par la Commission Européenne et déployé dans 31 pays. Le SIF est composé par 3 lignes d'actions ayant pour objectif de mener des actions communes en termes de sensibilisation et de protection de mineurs sur Internet.

Au niveau européen, le consortium participe aux activités de INHOPE et de INSAFE[10].

Le **consortium français** est constitué de trois volets d'action exercés par trois organisations :

SAFER INTERNET FRANCE

LE CENTRE DE SENSIBILISATION INTERNET SANS CRAINTE
OPÉRÉ PAR TRALALÈRE

LA LIGNE D'ÉCOUTE 3018
OPÉRÉE PAR E-ENFRANCE

LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT
OPÉRÉE PAR POINT DE CONTACT

[9] Un Internet plus sûr pour les enfants.
[10] Le réseau des centres de sensibilisation, lignes d'écoute et panels de jeunes, coordonné par European Schoolnet.

PARTIE 3

POINT DE CONTACT, LABORATOIRE D'INNOVATION ET ACTEUR DE LA PRÉVENTION

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'HUMAIN

L'utilisation d'API pour optimiser les processus de traitement

Point de Contact recherche l'optimisation des processus de traitement des contenus en favorisant l'interconnexion avec les acteurs de l'écosystème. Pour cela, la plateforme a mis en place plusieurs interfaces de programmation ("Application Programming Interface" en anglais, dont l'acronyme est "API").

Une **API** est une solution informatique opérant une interconnexion sécurisée entre différents systèmes, leur permettant de communiquer entre eux de façon sécurisée et d'échanger mutuellement des données ou des services.

Point de Contact utilise plusieurs API afin d'optimiser le traitement des signalements, notamment :

- **API ICCAM** : Cette technologie permet une interconnexion entre l'interface de traitement de signalements de Point de Contact et des autres hotlines du réseau INHOPE. Ce système permet le transfert d'informations relatives aux contenus.
- **Google Safety API** : Cette technologie attribue une note à chaque URL signalée sous la catégorie "contenus à caractère sexuel mettant en scène des mineurs", pour évaluer le caractère potentiellement illicite du contenu et permettre ainsi aux analystes de traiter en priorité les signalements pertinents.
- **API OVH** : Cet outil permet aux analystes de notifier en un clic l'existence de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs hébergés sur les serveurs d'OVH, optimisant ainsi les temps de retrait.

Google

Content Safety API

La Content Safety API est un outil développé par Google. Cet outil utilise un système d'intelligence artificielle pour aider ses utilisateurs à classer par ordre de priorité plusieurs milliards d'images chaque mois.

Point de Contact s'est doté de cet outil afin de mieux **identifier les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs** qui lui sont signalés et de les traiter en priorité en fonction de la classification accordée par celui-ci. Plus la notation donnée par l'outil est élevée, plus le signalement est susceptible de comporter des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs.

Cet outil permet ainsi aux analystes de **prioriser les signalements pertinents** avant de les traiter manuellement, et de prendre des actions pour les faire retirer promptement.

Face à l'augmentation significative (+35%) des signalements reçus par Point de Contact depuis 2020, cet outil est devenu **un filtre non négligeable pour l'analyse de contenus**.

En tant que laboratoire d'innovation et de lutte contre la cybercriminalité, Point de Contact utilise et contribue au développement de différents outils technologiques dans le but d'améliorer le processus de traitement des signalements, d'assurer un retrait effectif des contenus ainsi que de protéger ses professionnels exposés.

- L'API a été lancée par Google en 2018.
- Aujourd'hui, plusieurs milliards d'images sont scannées collectivement chaque mois par les organisations partenaires de Google qui utilisent cet outil.
- La Content Safety API est utilisée par des organisations de taille très variée, allant des plus grandes plateformes en ligne aux services traitant de plus faibles volumes de contenus.
- L'API peut être utilisée en parallèle d'autres solutions techniques qui répondent à des besoins différents. Elle s'insère donc facilement dans les systèmes de modération de contenus mis en place par les plateformes.
- Toute organisation intéressée par cet outil peut contacter Google à travers un formulaire[11].

Google a rejoint Point de Contact en 2007 en tant que membre acteur de l'Internet. Depuis plus de 15 ans, les deux plateformes coopèrent dans le retrait de contenus illicites en ligne. Notamment, en 2021, Point de Contact a reçu environ **2000 signalements de contenus hébergés par des services de Google**. Environ **600 de ces URL ont été qualifiées de manifestement illicites par Point de Contact**, dont **17%** concernaient **des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs**. Point de Contact a signalé ces contenus aux services de modération de Google, qui les ont **retirés promptement**.

Le fonctionnement

1. **Récupération** des images que les utilisateurs signalent
2. **Examen** via l'API pour attribuer un ordre de priorité
3. **Examen manuel** des contenus par Point de Contact
4. **Intervention** de Point de Contact pour le retrait des contenus illicites

[11] Formulaire de demande du kit pour la sécurité des enfants : https://protectingchildren.google/intl/fr_fr/toolkit-interest-form/

La technologie de hachage

La technologie de hachage ou fonction de hachage est un algorithme mathématique qui permet d'attribuer une empreinte à un média (image ou vidéo). Cette empreinte est propre à chaque contenu et en permet la détection automatique lorsque celle-ci est soumise à nouveau à l'analyse. L'utilisation de ce procédé vise deux objectifs principaux : optimiser le processus de traitement et réduire l'exposition des analystes aux contenus d'ores et déjà connus.

Point de Contact utilise la technologie de **Videntifier** pour la reconnaissance de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs et à caractère terroriste. Elle permet le traitement d'un grand volume de données tout en étant en mesure de reconnaître des altérations de contenus.

Point de Contact dispose de sa propre base d'empreintes d'images et de vidéos d'exploitation sexuelle de mineurs et explore différentes pistes de collaboration avec des partenaires de confiance pour mettre en place des conventions de partage de hash et ainsi accentuer la capacité réciproque de détection. En ce sens, un protocole de partage de hash a été signé avec son homologue américain, NCMEC (National Center for Missing & Exploited Children). Point de Contact bénéficie ainsi de plusieurs millions d'empreintes numériques additionnelles. Des discussions sont engagées avec le C3N (Centre de lutte contre les criminalités numériques de la Gendarmerie nationale) dans la perspective d'une interconnexion de la base de Point de Contact avec celle du Centre national d'analyse des images de pédopornographie (CNAIP).

Point de Contact utilise également la technologie **PhotoDNA** proposée par **Microsoft** qui permet elle aussi de créer des signatures numériques.

VIDENTIFIER Microsoft

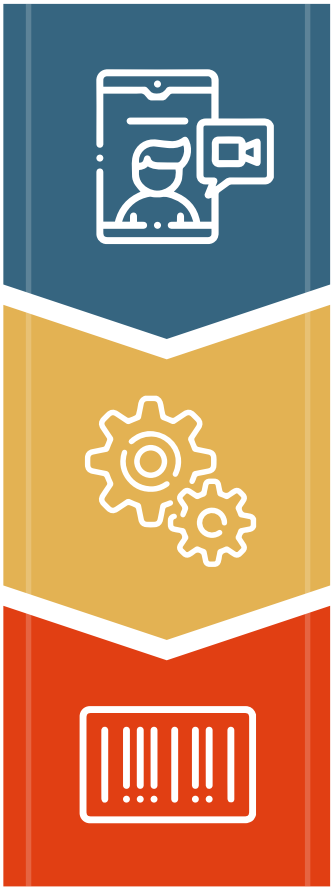

L'implémentation de technologies de hash différentes permet à Point de Contact d'accroître sa capacité de partage et de collaboration avec une pluralité d'acteurs ayant fait des choix technologiques différents. De la sorte, un même contenu fait l'objet d'autant de conversion de hash que de technologie implémentée. L'analyse plurielle permet également de maximiser la reconnaissance de certain contenu connu qui serait détecté par une technologie mais non révélée par une autre.

Présidente de INHOPE, Point de Contact encourage fortement le partage et/ou l'interconnexion de bases d'empreintes numériques entre les différents acteurs afin de renforcer leur capacité de détection. Le facteur collaboratif est déterminant en matière de hash.

L'ensemble de ces outils facilitent l'identification de ces contenus et permettent ainsi un traitement priorisé. Elles contribuent à lutter contre le phénomène de la "revictimisation" lorsque les contenus font l'objet de multiples publications et/ou redeviennent accessibles malgré un retrait initial.

Au-delà du développement de technologies et d'une coopération effective entre les acteurs, l'éducation et la sensibilisation des internautes demeure indispensable pour lutter contre la diffusion de contenus illicites.

Ainsi, Point de Contact développe des ressources de sensibilisation et d'information sur le signalement de contenus et de comportements illicites en ligne, afin de permettre aux internautes de les identifier, de les signaler et de se protéger.

Point de Contact noue des partenariats avec d'autres associations de sensibilisation aux usages du numérique et dispense également des formations sur les cyberviolences destinées aux professionnels.

COMMENT SENSIBILISER LES INTERNAUTES AUX DANGERS D'INTERNET ?

L'année 2021 aura été riche en publication de ressources à destination du grand public pour sensibiliser et transmettre les bons réflexes lorsque les internautes sont victimes ou témoins de situations choquantes et/ou illicites. Ces ressources sont issues de l'expertise et des constats que les juristes-analystes identifient dans leur travail au quotidien.

Les Bandes dessinées de Point de Contact

Point de Contact a lancé une série de BD portant sur :

L'inceste
Max va chez son oncle

Le grooming
Léa joue en réseau

Le sexting
Manon envoie une photo

La sextorsion
Jules se filme en ligne

La haine en ligne
Hugo face aux insultes sur internet

L'apologie du terrorisme
Chloé confrontée à la réalité du terrorisme

Deux nouvelles bandes dessinées seront mises à disposition du public à partir du mois de novembre 2022, portant sur la **prostitution de mineurs en ligne** et sur le **harcèlement**.

À travers une mise en situation scénarisée et inspirée de situations signalées, ces bandes-dessinées ont vocation à aider les internautes à identifier des contenus ou comportements répréhensibles en ligne afin de pouvoir s'en prémunir et protéger les autres. Ces ressources sensibilisent et incitent chaque personne à signaler tout contenu choquant, et/ou potentiellement illicite.

GENERATION NUMERIQUE

Dans la perspective de mieux informer et sensibiliser le grand public aux risques du numérique, Point de Contact a signé une convention de partenariat avec l'association **Génération Numérique**. Génération numérique, agréé par le ministère de l'Éducation nationale, propose des journées d'information et d'éducation au numérique à destination des enfants et des adultes. Ce partenariat permet l'échange et le partage d'expertise entre les professionnels des deux associations, notamment à travers l'organisation de séances de formation. Point de Contact met l'ensemble de ses ressources de sensibilisation à disposition de Génération numérique, qui les utilise dans le cadre de ses interventions.

Génération Numérique et Point de Contact forment une équipe efficace et complémentaire : leurs activités, l'éducation et le signalement, se nourrissent et la collaboration entre les deux associations permet qu'un plus grand nombre d'internautes connaissent les tenants et les aboutissants du signalement sur Internet. Génération Numérique bénéficie de formations dispensées par Point de Contact afin que ses intervenants en milieu scolaire maîtrisent les protocoles de signalement et puissent, ainsi, mieux les expliquer aux élèves, parents et professeurs rencontrés. Le signalement des contenus haineux, illicites, choquants... font partie de la réponse que tout citoyen doit avoir à sa disposition. Or seul un jeune de 11 à 18 ans sur 3 signale les contenus qui l'ont choqué[12]. En complément des interventions en milieu scolaire, Génération Numérique informe le grand public des enjeux du signalement dans le livret « Le Numérique sans Embrouille » mis à disposition de tous les élèves rencontrés.

Cyril di Palma,
Délégué Général
de l'Association
Génération Numérique

[12] Enquête sur les contenus choquants et le complotisme réalisée en ligne du 1er Septembre 2021 au 21 Janvier 2022 auprès de 17013 jeunes de 11 à 18 ans.

Les guides pratiques

Point de Contact a sorti six guides pratiques dédiés aux contenus d'exploitation sexuelle de mineurs, au grooming, à la sextorsion, au partage non consensuel de contenus intimes, à la haine en ligne et à la provocation et apologie du terrorisme en ligne. Ces fiches permettent d'obtenir les informations nécessaires pour comprendre chaque phénomène, connaître son fondement juridique et adopter les bons réflexes pour se protéger.

LES CONTENUS D'EXPLOITATION SEXUELLE DE MINEURS

Ce sont des images, des vidéos ou tout autre type de reproduction visuelle d'actes de nature sexuelle impliquant un mineur ou une personne dont l'aspect physique est celui d'un mineur.

LE GROOMING

C'est lorsqu'un adulte sollicite sexuellement un mineur via un moyen de communication électronique, dans le but de l'exploiter sexuellement.

PROVOCATION À LA HAINE, À LA VIOLENCE OU À LA DISCRIMINATION EN LIGNE (RACE, RELIGION, SEXE, LGTBQI+)

Ce sont des contenus qui provoquent à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, sexe, orientation sexuelle, religion ou handicap.

LE 'REVENGE PORN'

ou partage non consensuel de contenus intimes

C'est le fait de publier ou de diffuser sur Internet un contenu intime d'une personne sans son consentement et dans le but de porter atteinte à sa dignité.

LA SEXTORSION

C'est une forme de chantage par lequel une personne menace une autre de diffuser ou de publier sur Internet ses contenus intimes pour obtenir des faveurs sexuelles, de l'argent ou tout autre demande.

PROVOCATION ET APOLOGIE DU TERRORISME EN LIGNE

Ce sont des propos, images, vidéos, bandes audios ou toute autre reproduction audiovisuelle incitant directement à la commission d'un acte terroriste (provocation) ou portant un jugement favorable à des actes terrosites ou à leur auteur (apologie).

Le projet européen 2021 : Click@ble

Depuis le 1er septembre 2019, les **associations ECPAT France, e-Enfance, Génération Numérique et Point de Contact se sont associées** pour deux ans dans le cadre du projet Click@ble – *Make children able to click free from cyber sexual violence*, cofinancé par la Commission européenne.

Ce projet visait à **garantir l'accès effectif des enfants, des parents et des professionnels** multidisciplinaires à une **information adéquate pour prévenir et combattre les violences sexuelles en ligne** en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Dans le cadre de ce projet, Point de Contact a dispensé 20 sessions de sensibilisation et formations à 255 professionnels du corps judiciaire, médical, éducatif, associatif, de l'administration, et des forces de l'ordre.

Certains professionnels ont pu bénéficier de formations "Train the trainer" (ou "formations de formateurs"), ayant comme objectif de former les professionnels en charge d'une équipe afin qu'ils puissent dispenser à leur tour la formation. À cette fin, un manuel de formation et un support de présentation ont été mis à leur disposition.

La crise sanitaire de la Covid-19 ayant perturbé l'organisation des sessions et n'ayant pas permis les déplacements des équipes de Point de Contact, la Commission européenne a accordé une prolongation de la durée initiale du projet jusqu'au 31 janvier 2022.

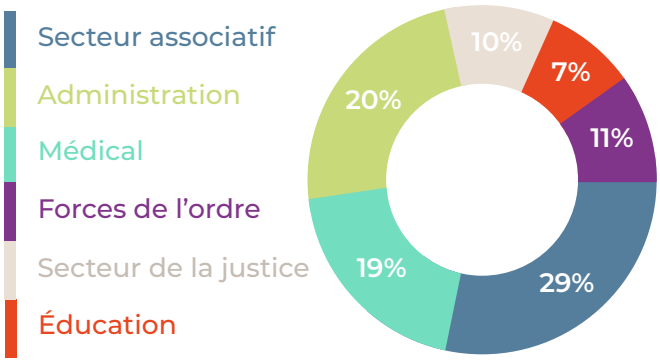

PARTIE 4

STATISTIQUES ET TENDANCES OBSERVÉES EN 2021

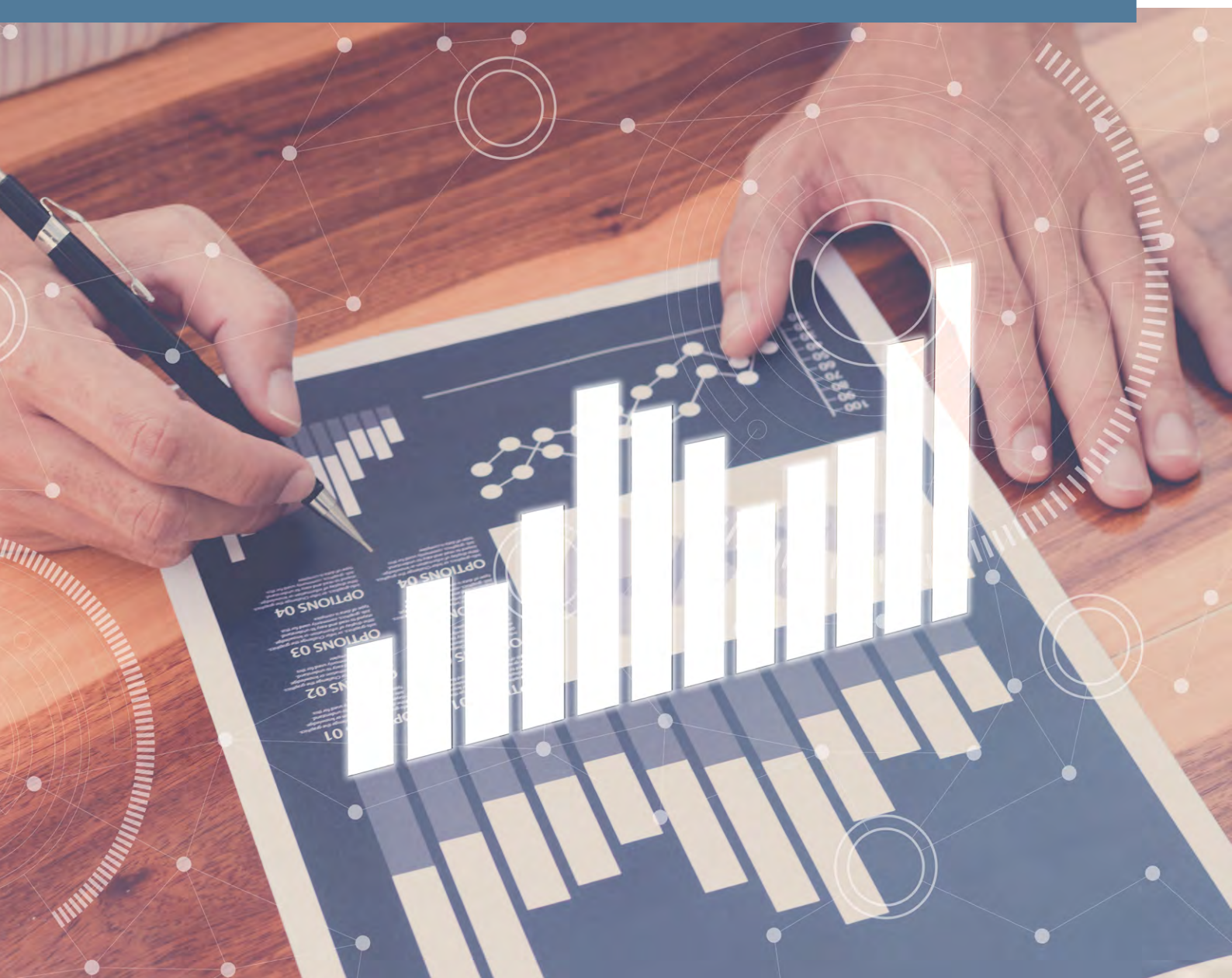

L'ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS REÇUS ET TRAITÉS

Entre 2020 et 2021, les signalements reçus par Point de Contact ont augmenté de 35 %. Cette augmentation est notamment due au nombre de signalements reçus en matière de violences sexuelles sur mineurs en ligne et de contenus à caractère terroriste[13].

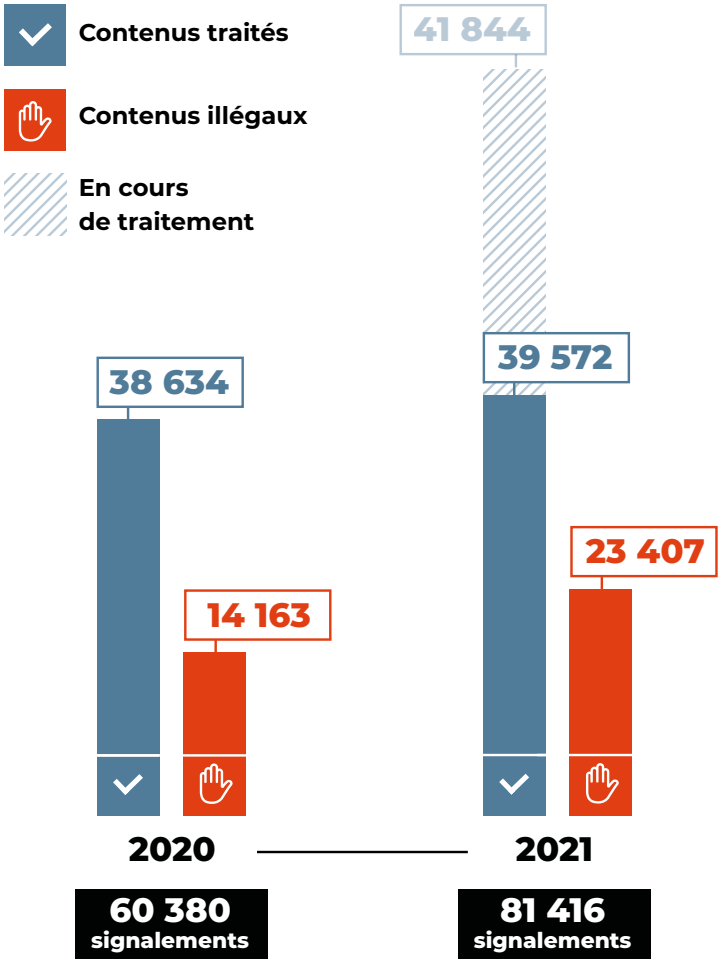

Entre 2020 et 2021

Entre 2017 et 2021

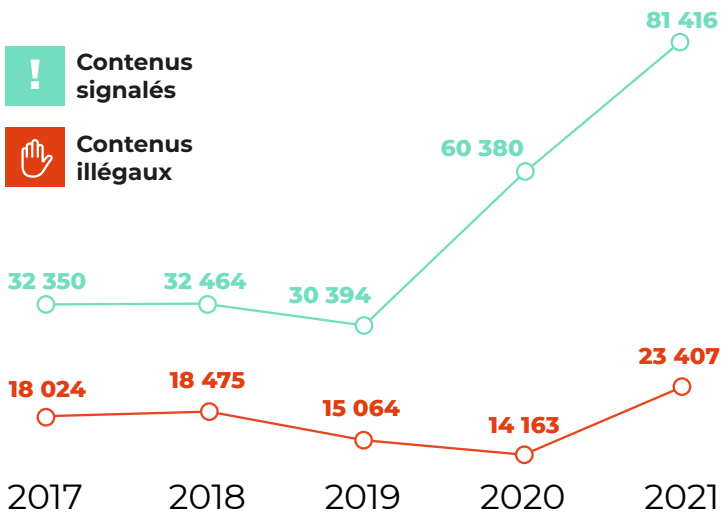

Les contenus qualifiés comme étant manifestement illicites ont augmenté de 65%. Il est toutefois pertinent de souligner que Point de Contact a mis en place d'un système de hiérarchisation dans le traitement des signalements. En effet, pour faire face à l'augmentation de signalements reçus, Point de Contact identifie les signalements nécessitant une action rapide et utilise des technologies permettant de prioriser les signalements en fonction de leur illicéité supposée (pré-analyse)[14]. Ainsi, cette hiérarchisation dans le traitement a pu impacter le volume des contenus qualifiés comme illégaux.

[13] Les statistiques de ce rapport annuel sont établies avec une marge d'erreur possible inférieure à 5%.
[14] Content Safety API, page 21.

Plus généralement, Point de Contact a constaté une **forte augmentation de signalements** durant les périodes de confinement des années 2020 (+164% pendant les deux périodes de confinement par rapport à 2019) et 2021.

La crise sanitaire a impacté les usages numériques des internautes et notamment des jeunes, qui ont passé plus de temps connectés. Dans ce contexte, les pédocriminels ont pu cibler davantage les enfants et commettre des violences sexuelles à distance. En ce sens, l'augmentation des violences peut expliquer la hausse des signalements effectués par les victimes et/ou témoins de ces contenus.

La **libération de la parole au sujet des violences sexuelles sur mineurs** et notamment de **l'inceste** en France[15] a probablement impacté le volume de signalements reçus.

Répartition des contenus illégaux par catégorie d'infraction

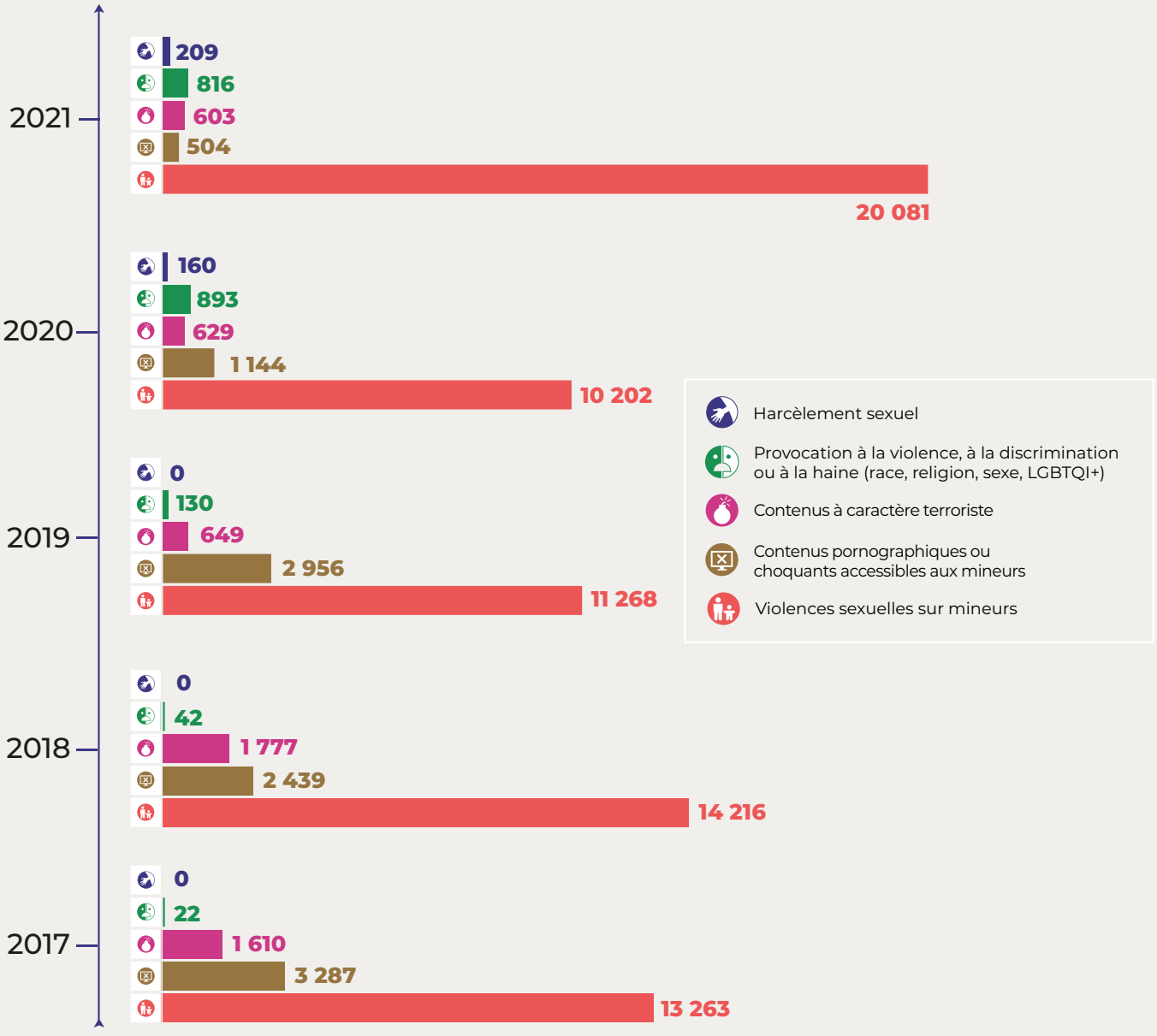

[15] Adoption de la **Loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste** à la suite d'affaires pénales médiatisées entre 2017 et 2020. Son examen débute dans le contexte des débats publics occasionés par la sortie du livre "**La Familia Grande" de Camille Kouchner**, portant sur l'inceste dont son frère jumeau a été victime.

LES DIFFÉRENTS CANAUX ET ACTEURS DU SIGNALEMENT

Statistiques par canaux de signalement

Formulaire du site internet

Extension de navigateur

App mobile

Statistiques des acteurs du signalement

Signalements faits par le public

Signalements reçus par INHOPE

Signalements générés par les analystes Points de Contact [16]

[16] Contenus complémentaires constatés par les analystes de Point de Contact à partir d'un signalement initial.

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'ASSISTANCE AU SIGNALEMENT

Le service téléphonique d'assistance au signalement a été mis à disposition du public en janvier 2020 sur le site web de Point de Contact.

Ce service a été créé pour aider les internautes à signaler correctement des contenus et/ou des situations potentiellement illicites à Point de Contact, en utilisant ses outils de signalement et en saisissant des données de manière adéquate. Ainsi, Point de Contact procède à l'identification de la situation décrite par l'internaute et le dirige, soit vers sa plateforme, soit vers d'autres structures d'aide ou de prise en charge adaptées.

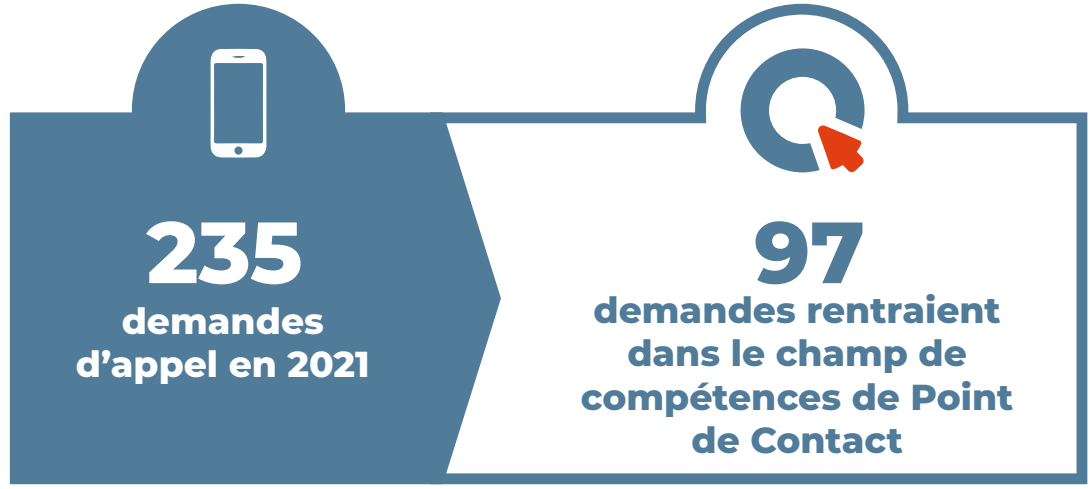

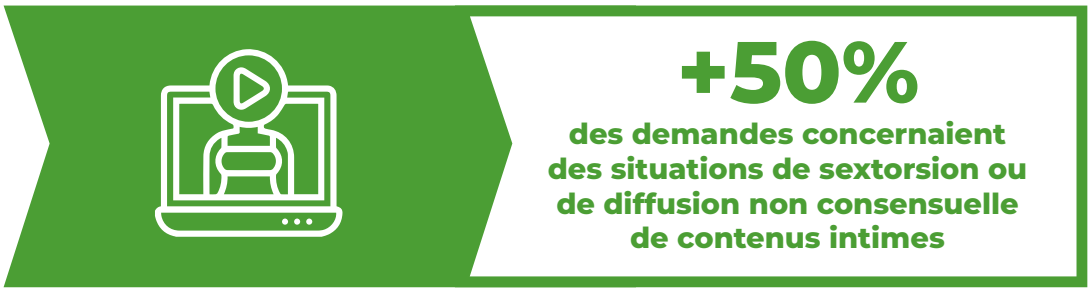

FOCUS SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DE MINEURS EN LIGNE

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de contenus (images, vidéos, ou tout autre type de représentation visuelle) affichant des actes de nature sexuelle impliquant un mineur. Ces actes peuvent avoir lieu hors ligne ou en ligne et sont enregistrés sur un support informatique et/ou diffusés. Ces contenus peuvent être produits par le prédateur ou par la victime mineure. Il peut également s'agir de contenus « virtuels » n'impliquant pas des personnes réelles (dessins, animations etc.), ou des contenus de personnes ayant l'apparence d'un mineur.

Les chiffres du réseau INHOPE[17]

En 2021, **81% des victimes représentées dans des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs étaient prépubères** (âgées de 3 à 13 ans), soit une augmentation de 5% depuis 2020. Les victimes pubères (14-17 ans) étaient représentées en 18% des contenus.

Tout enfant est vulnérable face à l'exploitation sexuelle. Toutefois, les données montrent que **les filles restent beaucoup plus exposées** à ces violences que les garçons. En 2021, 96% des contenus d'exploitation de mineurs impliquaient des filles.

92% des contenus ont été **signalés aux fournisseurs d'hébergement dans les trois jours.**

72 % des contenus transférés à travers le réseau INHOPE ont été **supprimés d'Internet en trois jours.**

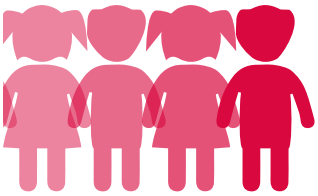

81%
des victimes
sont prépubères

96%
des victimes
sont des filles

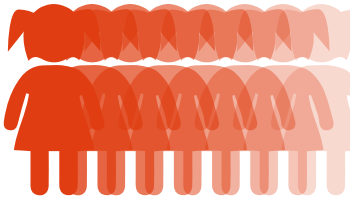

Evolution du nombre de contenus signalés et qualifiés

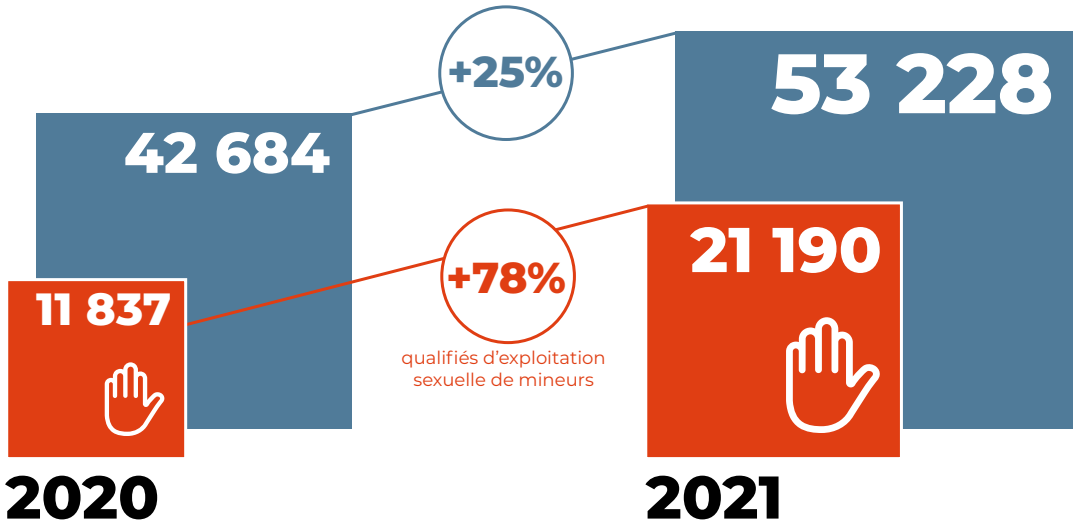

[17] 2021 INHOPE Annual Report.

➤ *Hébergement de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en Europe et dans le monde*[18]

Classement européen

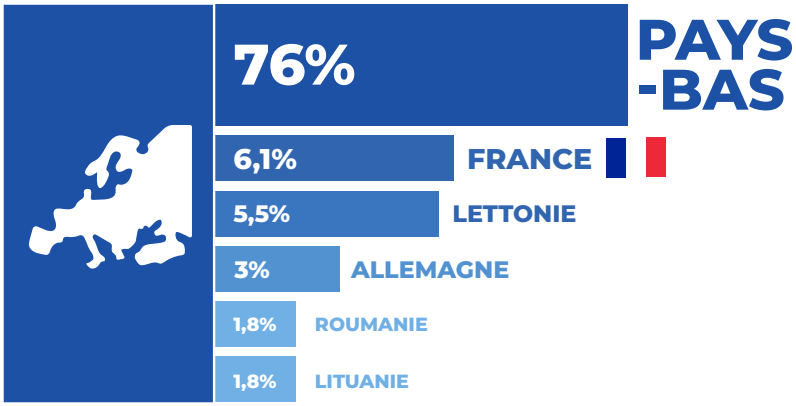

Classement mondial

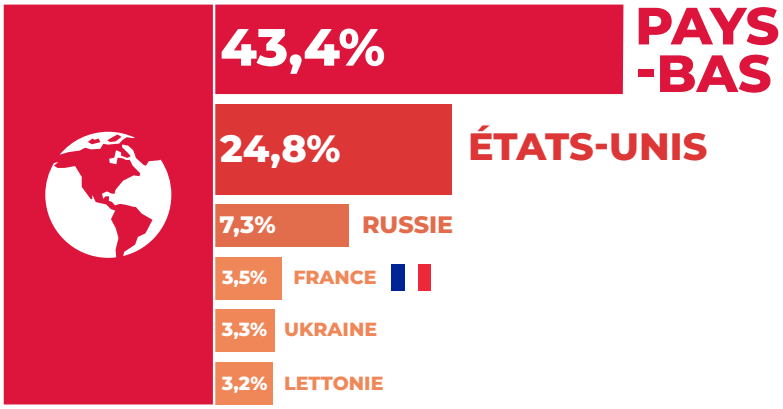

Tendance constatée : l'augmentation de contenus autoproduits par les mineurs

En 2021, les hotlines du réseau INHOPE ont constaté une forte augmentation de contenus sexuels auto-générés par les mineurs.

Les contenus auto-générés ou auto-produits sont des contenus à caractère sexuel créés par le mineur lui-même et échangés dans le cadre de pratiques telles que le sexting (envoi de messages et de contenus à caractère sexuel), la sextorsion ou le grooming, entre autres.

Les mineurs peuvent produire de tels contenus librement (curiosité et découverte de la sexualité) ou non. Ces contenus peuvent être captés et/ou diffusés par d'autres individus à des fins d'exploitation sexuelle.

Se protéger c'est...

➤ **Éduquer les mineurs** : adopter les bons réflexes pour se protéger (mesures de sécurité telles que l'activation de paramètres de confidentialité, l'obturation de la webcam ou encore la mise en place d'outils de contrôle parental) et comprendre les conséquences que peut avoir l'échange de tels contenus, sans pour autant stigmatiser l'enfant ;

➤ **Sensibiliser le grand public** au signalement et l'informer des sanctions pénales découlant de la sollicitation, l'enregistrement ou la diffusion de contenus sexuels impliquant des mineurs ;

➤ Mettre en place des systèmes technologiques de **vérification d'âge** par les plateformes afin de ne pas permettre aux mineurs de 13 ans de créer des comptes et/ou d'utiliser les mêmes plateformes que les adultes ;

➤ Déployer des technologies pour **mieux identifier** les prises de contact ou les échanges malveillants sur les plateformes.

[18] Pourcentages issus des statistiques INHOPE 2021

FOCUS SUR LES CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE

Qu'est-ce que c'est ?

Les contenus à caractère terroriste sont définis par le Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne[19].

Parmi ces contenus : les matériels incitant à la commission d'actes terroristes ou faisant l'apologie, la sollicitation à la commission de tels actes ou à la participation à des activités d'un groupe terroriste, ou encore, les matériels fournissant des instructions concernant la fabrication ou l'utilisation d'engins explosifs ou d'armes à feu, entre autres.

Une très forte augmentation de signalements a eu lieu entre les mois d'octobre 2020 et février 2021.

L'augmentation a débuté suite à plusieurs attentats terroristes perpétrés au cours de l'année 2020 et notamment dans le mois d'octobre, dont **l'assassinat du professeur Samuel Paty** et **l'attentat de la basilique Notre-Dame de Nice.** Cette période a également été marquée par les procès relatifs aux attentats en 2015 de Charlie Hebdo, de Montrouge et de l'Hyper Cacher.

En 2021, Point de Contact a également constaté un pic de signalements en matière de contenus à caractère terroriste dans les mois de novembre et de décembre, période marquée par les débuts du **procès relatif aux attentats terroristes du 13 novembre 2015**.

Evolution du nombre de contenus signalés

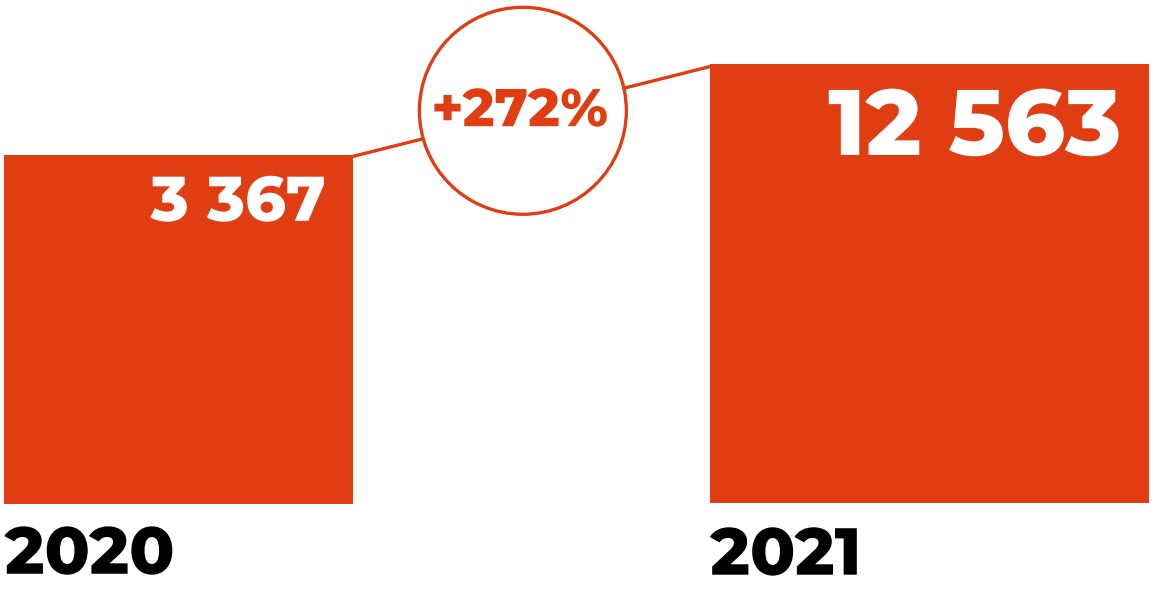

[19] Règlement (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

LA TECHNOLOGIE D'ALEPH : COMPRENDRE ET SURVEILLER LES ÉCOSYSTÈMES CYBERCRIMINELS SUR LE WEB

Aleph Networks est une entreprise créée en 2012 ayant pour mission d'éditer des solutions traitant des données sensibles et stratégiques afin de garantir la sécurité des individus, des entreprises, et des Etats.

Aleph a développé une technologie brevetée de collecte, d'analyse et de visualisation traitant des grandes masses de données, quels que soient le format et la provenance (clear/deep, dark, bases de données privées, IoT...).

Parmi leurs solutions, Aleph a créé le **Aleph Search Dark**, un moteur de recherche et d'analyse sur le deep et le Dark Web permettant de **rechercher des traces et des données illicites** mais également de **cartographier les différents sites web**, afin de mieux comprendre leurs interactions et leurs mouvances.

Cette solution peut ainsi être utilisée pour explorer les **connexions entre les différents sites** utilisés par les **réseaux pédocriminels**, ou encore, par les **organisations terroristes**, afin de comprendre plus largement leur fonctionnement et écosystème sur le web. Par exemple, cet outil

permet **d'identifier proactivement les liens** référencés par un site sur le Clear, le Deep ou le Dark Web, et les **interactions** de l'ensemble des données traitées, ou encore, les liens entre différents sites à partir de mots clés.

➤ *Cartographie des sites liés à l'Etat Islamique (Daesh) sur le web et le Dark Web*[20]

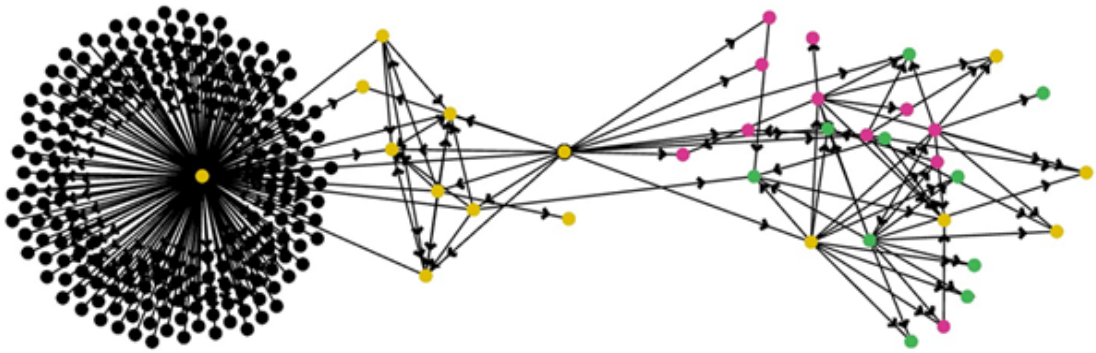

- **Sites sur le Dark web**
- **Sites sur le Deep web**
- **Sites sur le Clear web**

Ce graphique met en évidence les interactions entre plusieurs sites à caractère terroriste accessibles dans le Dark, Deep et Clear Web. Nous constatons que le point central jaune (site du Dark Web) met en relation plusieurs sites du Deep et du Clear Web.

[20] Cartographie générée en octobre 2022.

ALEPH

Dans une logique macroscopique, cet outil apporte une visibilité sur le contexte global d'espaces ou de réseaux cybercriminels afin d'identifier les sources de manière plus spécifique. Un système d'alerte est mis en place pour **surveiller les sources et leurs mouvances dans leur écosystème**, comme par exemple, lorsque de nouveaux sites sont référencés par un site à caractère terroriste surveillé.

L'outil peut également déterminer les **corrélations entre les différents écosystèmes** dans un **contexte géopolitique déterminé**. Par exemple, il peut identifier les relations entre des sites utilisés par l'ultra-droite ou de l'ultra-gauche de différents pays pendant une période électorale afin d'identifier les risques de soulèvement populaire violent.

Le système développé par Aleph existe en opposition à d'autres techniques employées pour détecter des sites ou des réseaux cybercriminels se limitant généralement à la surveillance de sources spécifiques. Aleph propose une solution permettant d'appréhender l'information de manière globale et de qualifier les données constatées en fonction de leur contexte, permettant non seulement d'identifier des sources, mais d'en trouver d'autres et d'anticiper leurs évolutions.

Les mouvances du Daesh dans le web

Aleph a remarqué un **redéploiement historique de Daesh sur le Dark Web** ainsi que sur le **Clear Web**. Ce phénomène a été amorcé mi-2021 après une période d'inactivité apparente sur le Web suite à des actions étatiques sur les sites utilisés par l'organisation. Les outils d'Aleph permettent d'identifier l'émergence et les mouvements de ces écosystèmes en matière de terrorisme mais également de pédocriminalité ou encore, d'activisme violent.

Coopération entre Aleph et Point de Contact

Aleph a rejoint Point de Contact en 2021 et est actuellement membre de son conseil d'administration. Aleph a mis l'outil Aleph Search Dark à disposition des équipes de Point de Contact afin de leur permettre de mieux comprendre les écosystèmes cybercriminels et de mener des recherches approfondies pour identifier des sites manifestement illicites.

Quelques chiffres sur le périmètre d'analyse d'Aleph

SUR LE DARK WEB

340 000
sites Tor surveillés

12 000
sites I2P surveillés

3 500
sites Black Hat surveillés

soit

60 Millions
d'images

9 Milliards
de liens

2 Milliards
de documents

FOCUS SUR LA PROVOCATION À LA HAINE, À LA VIOLENCE OU À LA DISCRIMINATION

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des propos, images, vidéos ou toute autre reproduction audiovisuelle provoquant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de son origine (nation, ethnie, race), de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de son handicap. Ils sont réprimés par l'article 24 de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

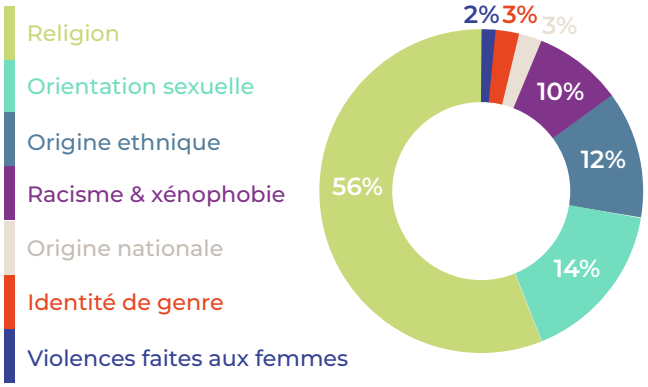

Plus de la moitié des contenus qualifiés d'illicites par Point de Contact en 2021 représentent des incitations à la haine en raison de l'appartenance ou non appartenance d'une personne ou un groupe de personnes à **une religion**.

Parmi les URL signalées, 816 ont été qualifiées d'incitation à la haine en 2021. Les années 2020 et 2021 ont ainsi été marquées par une forte augmentation de contenus qualifiés comme incitant à la haine (+500%), par rapport aux années précédentes.

Évolution du nombre de contenus signalés

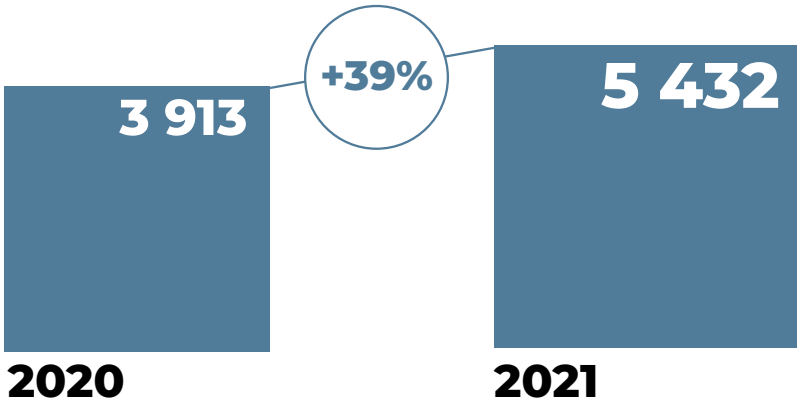

Évolution des contenus qualifiés d'illicites

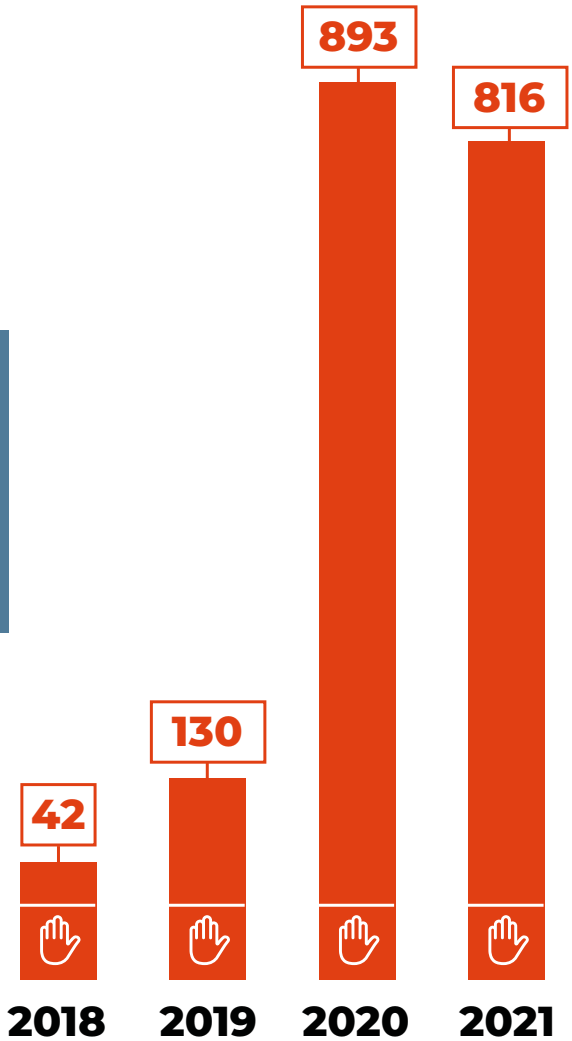

PARTIE 5

NOS AMBITIONS POUR 2022-2023

Forte de ses collaborations avec des acteurs privés et publics, l'association souhaite consolider son expertise au service des internautes et de l'innovation technologique.

Point de Contact au service des internautes

Point de Contact vise à **développer de nouveaux outils destinés à l'accompagnement des victimes** de diffusion de contenus ou de comportements répréhensibles en ligne. En ce sens, Point de Contact va mettre en place un dispositif spécifique d'assistance, permettant aux internautes d'identifier la situation dont ils sont témoins ou victimes et d'être guidés dans leurs démarches.

L'association continuera à **produire des ressources** destinées au grand public dans le cadre de ses missions de prévention et de sensibilisation. Grâce à son expertise dans le traitement des signalements, Point de Contact est en mesure d'identifier l'évolution des pratiques et des tendances. Ainsi, Point de Contact va diffuser prochainement deux nouvelles bandes-dessinées dédiées à la prostitution de mineurs en ligne et au harcèlement.

Point de Contact souhaite également **renforcer sa visibilité** et accentuer ainsi l'impact de ses missions pour mieux protéger les internautes et les responsabiliser, notamment lorsqu'ils sont témoins ou victimes de cyberviolences. La plateforme ambitionne de **créer et de renforcer des partenariats** avec d'autres associations et structures afin d'élaborer de nouveaux projets de sensibilisation impliquant l'expertise de différents acteurs.

Enfin, face à l'augmentation des cas de **diffusion non consensuelle de contenus intimes**, l'association souhaite prêter une attention toute particulière à ce phénomène et ambitionne de quantifier spécifiquement ces cyberviolences, renforcer l'information et la sensibilisation à destination du grand public et enfin accentuer les synergies entre les différents acteurs, au niveau national et international, pour le retrait de ce type de contenus.

La technologie au service de Point de Contact

Point de Contact ambitionne de :

› **Multiplier** les **protocoles de partage de hash** en matière de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs avec d'autres plateformes. La mise en relation de bases de hachage permet aux organisations de se doter d'une plus grande volumétrie de contenus illicites pré-identifiés.

› **Constituer** une **base de hash de contenus à caractère terroriste** et de mettre en place un dispositif de repérage et d'alerte des contenus déjà connus et faisant partie intégrante de cette base.

› **Développer** davantage son expertise dans la lutte contre les contenus terroristes et notamment **l'enrôlement djihadiste en ligne**. En ce sens, la plateforme vise à utiliser des moyens technologiques pour mieux détecter des sites utilisés par des organisations terroristes et comprendre leur écosystème.

› **Implémenter** des **technologies destinées à réduire l'exposition des analystes** aux contenus potentiellement traumatisants en ligne.

Perspectives législatives et responsabilisation des plateformes

Le **règlement européen sur les services numériques (DSA)**[21] est un des grands textes sur le numérique initié par l'Union Européenne visant à **encadrer les activités des services intermédiaires** (fournisseurs d'accès Internet, grandes plateformes, moteurs de recherche, etc.) en matière de **lutte contre les contenus illicites en ligne**, de **contrôle** et de **transparence**. Il a été adopté par le Conseil de l'UE le 4 octobre 2022 et entrera en application en 2024. Il prévoit la mise en place d'un **coordinateur des services numérique** au niveau national, une autorité indépendante désignée par chaque État membre, chargée de contrôler le respect du règlement et de prononcer des sanctions envers les intermédiaires en cas de non-respect. Les plateformes devront ainsi coopérer avec les « **signaleurs de confiance** », statut devant être attribué par le coordinateur national à des entités en raison de leur expertise et de leurs compétences en matière de lutte contre les contenus illicites, **telles que Point de Contact**.

En France, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République[22] a introduit de nouvelles dispositions dans les lois du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN)[23] et du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication[24], imposant des obligations procédurales et de moyens aux opérateurs des plateformes en ligne dépassant un certain seuil d'utilisateurs. Cette loi investit **l'Arcom** (l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) de prendre des décisions d'ordre réglementaire visant à préciser les modalités de mise en œuvre des dispositions, et la dote également d'un pouvoir de contrôle et de sanction.

Dans le cadre de ces évolutions législatives, **l'intérêt et les spécificités de Point de Contact sont renforcés au regard des nouvelles responsabilités des plateformes**. L'octroi du statut de « signalant de confiance » par le coordinateur national à des structures telles que Point de Contact imposerait aux plateformes offrant leurs services sur le territoire européen de traiter en priorité leurs signalements.

[21] Règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques (Législation sur les services numériques ou *Digital Services Act*) et modifiant la directive 2000/31/CE.
[22] Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
[23] Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.
[24] Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

POINT DE CONTACT .NET

NOS MEMBRES NOUS SOUTIENNENT

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité
Secrétariat général
du Comité interministériel de prévention
de la délinquance et de la radicalisation

Commission européenne

Ce rapport annuel a été publié avec le soutien financier de la Commission européenne, dans le cadre du programme Safer Internet France. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Point de Contact et ne peut en aucun cas être vu comme reflétant les opinions de la Commission européenne.